

# CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Direction développement durable du  
territoire**

Service environnement, agriculture et  
aménagement durable

**Bureaux :**

44 rue de l'Arsenal  
16000 ANGOULÊME

Monsieur Xavier BONNEFONT  
Président de la Communauté  
d'agglomération GrandAngoulême  
25 boulevard Besson Bey  
160323 ANGOULÊME cedex

Angoulême, le **11 JAN. 2024**

Affaire suivie par Antoine SOULAS  
Ligne directe : 05 16 09 75 73  
Nos réf : 24-006/AP

Objet : Avis sur le projet de modification n° 2 du PSMV de la commune d'Angoulême

Monsieur le Président,

Vous m'avez notifié par courriel du 24 novembre 2023 le projet de modification n° 2 du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la commune d'Angoulême et je vous en remercie.

Mes services ont étudié attentivement le dossier qui leur a été soumis et vous trouverez ci-dessous la synthèse de leurs observations relatives au projet de modification de l'orientation d'aménagement et de programmation sectorielle n° 1 de l'ancien site ENGIE.

Le rapport de présentation mentionne et représente graphiquement (notamment dans la partie 2.1 - Liaisons, environnement et espaces libres) la liaison piétonne qui serait créée entre le centre-ville d'une part, l'Houmeau et la gare d'autre part, à travers le jardin sud. Il convient de rappeler que les parcelles qui seraient ainsi traversées (AP 947 et AP 948 principalement) sont propriétés du Département de la Charente.

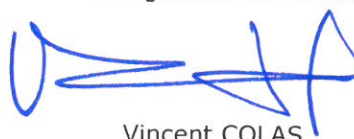
En outre, et tel que rappelé dans le rapport de présentation, le Département demande que la parcelle cadastrée AP 947 accueillant le jardin soit maintenue en état végétalisé et boisé, quelles que soient les perspectives retenues pour sa gestion (acquisition des parcelles par la Commune d'Angoulême ou constitution d'une servitude à son profit).

Dans le cadre de l'avancement de ce projet de cheminement piéton depuis l'ancien site ENGIE, les services de la Ville d'Angoulême sont invités à prendre l'attache de la Direction du Patrimoine foncier et de la Direction du Développement durable du Territoire du Département de la Charente.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Infrastructures  
& Aménagement du Territoire



Vincent COLAS